



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Composition de commission au titre de recrutement d'enseignant chercheur contractuel

Le Président de l'université

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L954-3 ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de UNIVERSITE D'ORLEANS dans sa séance du 04/06/2024, portant avis favorable sur la composition structurelle des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2023 de recrutement des enseignants-chercheurs ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de UNIVERSITE D'ORLEANS dans sa séance du 04/06/2024, portant avis favorable sur la composition nominative des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2023 de recrutement des enseignants-chercheurs et sur la nomination des président et vice-président des comités de sélection ;

Article 1 : Une commission chargée, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et de désigner le candidat appelé à être recruté, selon leurs projets de recherche et d'enseignement, constituée pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créée dans le cadre du recrutement d'enseignant chercheur contractuel en section 02 Droit Public pour une prise de fonctions le 01/10/2024.

Article 2 : Sont nommés membres de commission pour l'emploi désigné ci-dessus :

Internes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	HAUPAIS	NICOLAS	PR	02
M.	LECOUTRE	FRANCOIS	PR	02
M.	ZARCA	ALEXIS	PR	02

Externes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	GIRAUDEAU	GERALDINE	PR	02
Mme	TARDIEU	AURELIE	MCF	02
Mme	CREPET DAIGREMONT	CLAIRE	MCF	02

Article 3 : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées respectivement président.e et, le cas échéant, vice-président.e de la commission créée pour l'emploi désigné ci-dessus :

NICOLAS HAUPAIS
FRANCOIS LECOUTRE

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 24/06/24

Le Président de l'Université
Eric BLOND